

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	22
représentés	3
votants	25
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	25
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjoints), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (arrivé à 19h), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD (arrivée à 18h43), Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Claire PROST-JACQUOT, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Jacky REVERCHON représenté par Olivier GRILLOT
Pascal PINGLIEZ représenté par Dominique BONNET
Nicolas DEVAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC

Absents : Valérie BLONDEAU, Catherine WYCZTAK

Secrétaire de séance : Antoine SEIGLE-FERRAND

Convocation : 16 septembre 2022

n° 128

Objet : Attribution de subvention à l'association « l'Echo des sons »

VU la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2022 attribuant une subvention de 250 € à l'association « l'Echo des sons » pour l'organisation du festival « Décivore » le 8 octobre 2022 à Poligny,

VU la note de synthèse n° 2022-121 élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2022,

VU l'avis du comité consultatif « culture et patrimoine », réuni le 16 septembre 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Aurélien BERTHOD-BLANC, adjoint délégué à la culture et au patrimoine,

CONSIDERANT que, par courrier du 13 juin 2022, l'association « l'Echo des sons », informe la ville de la réception d'un courrier de notification de la somme de 500 € pour l'organisation du festival « Décivore » le 8 octobre 2022 à Poligny,

CONSIDERANT toutefois que la subvention réellement attribuée par décision du Conseil Municipal du mois d'avril 2022 était de 250 €,

CONSIDERANT que le courrier de notification était erroné. L'association explique qu'elle attendait la somme de 500 € et qu'elle a été très déçue de recevoir un virement de 250 €, conforme à la délibération votée,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention complémentaire de 250 € à l'association « l'Echo des sons » pour l'organisation du festival « Décivore » le 8 octobre 2022 à Poligny.



Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.
Le Maire,

Dominique BONNET